



Séance du Conseil Communautaire
Mercredi 4 mars 2015
à 18h00 à Grenade sur l'Adour
COMPTE-RENDU

Convocation du 26 février 2015

Affichée le 27 février 2015

Reçue le 27 février 2015

Étaient Présents : Didier BERGES - Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Jean-Emmanuel DARGELOS - Marie Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ –Marie-France GAUTHIER - Dominique LABARBE - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE –Evelyne LALANNE - Jean-Luc LAMOTHE - Laurence LE FAOU - Martine MANCIET - Guy REVEL – Elisabeth SERFS – Véronique TRIBOUT.

Jean-Luc SANCHEZ (arrivé à 18h10 à partir de la délibération N° 2015-020).

Enrico ZAMPROGNA (arrivé à 18h30 à partir de la délibération N° 2015-023).

Absents et excusés : Jean-François CASTAING - Geneviève DURAND - Pascale LACASSAGNE - Alain LEFEVRE.

Procurations : J.F. CASTAING à J.L. LAFENETRE – G. DURAND à D. LABARBE – P. LACASSAGNE à J.L. SANCHEZ – E. ZAMPROGNA à E. SERFS (jusqu'à la délibération N° 2015-022).

Ordre du jour

- 1- Approbation CR de la séance du 9 février 2015.
- 2- Remplacement de M. Robert CLAVE suite à sa démission de conseiller municipal de Grenade-sur-l'Adour : installation du nouveau conseiller communautaire et modification de la composition de certaines commissions internes et/ou externes.
- 3- Adoption du Compte Administratif 2014 (Budget Principal et Budgets Annexes).
- 4- Adoption du Compte de Gestion 2014 de M. le Trésorier (Budget Principal et Budgets Annexes).
- 5- Affectation du résultat.
- 6- Orientations budgétaires 2015.
- 7- Tourisme : proposition pour répondre à l'Appel à Projets Régional « Structuration Touristique des Territoires » avec le Marsan Agglomération, le Syndicat Mixte des Landes d'Armagnac et la Communauté de Communes Cap de Gascogne.
- 8- Culture : demande de subvention de la Commune de Grenade-sur-l'Adour au titre des Actions Culturelles.
- 9- Questions diverses

1 – Approbation CR de la séance du 9 février 2015

Délibération N°18

Monsieur le Président expose que le compte-rendu de la séance du 9 février 2015 a été adressé à l'ensemble des délégués et demande si ce document appelle des observations de leur part.

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte rendu de la séance du 9 février 2015.

Il est précisé que M. Bergés s'est abstenu car non encore installé pour ce vote.

2 – Remplacement de M. Robert CLAVE

La Mairie de Grenade-sur-l'Adour nous informe de la démission de 2 conseillers municipaux : M. Robert CLAVE et M. Albert MINOUE.

Conformément à l'article L273-10 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers communautaires : dans les communes de 1000 habitants et plus (ce qui est le cas pour Grenade/A), le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Pour le remplacement de M. CLAVE, le candidat de même sexe suivant sur la liste est M. MINOUE, lui-même démissionnaire du conseil municipal. M. Didier BERGES se trouve être le suivant sur cette liste et intègre donc le conseil communautaire.

Délibération N° 19

M. le Président informe le Conseil Communautaire de la démission de deux conseillers municipaux de la commune de Grenade-sur-l'Adour, M. Robert CLAVE et M. Albert MINOUE.

M. CLAVE était élu conseiller communautaire.

La Mairie de Grenade/A a informé la communauté de communes que le remplaçant de M. Robert CLAVE en qualité de conseiller communautaire est M. Didier BERGES, conformément à l'article L273-10 du Code électoral.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette modification et après en avoir délibéré

- **MODIFIE** la composition de la commission **Aménagement de l'Espace, Economie et développement, Cadre de vie** comme ci-dessous :
M. Didier BERGES remplace M. Robert CLAVE.
- **MODIFIE** la composition de la **Commission d'Appel d'Offres** comme suit : M. Didier BERGES remplace M. Robert CLAVE, titulaire.
- **PROCEDE à l'ÉLECTION** du délégué suppléant au sein du **SICTOM du MARSAN** : M. Didier BERGES, par 27 Voix est élu en qualité de délégué suppléant.

Le reste sans changement par rapport aux délibérations prises le 14 avril 2014.

3 – Adoption du Compte Administratif 2014 (Budget Principal et Budgets Annexes).

M. le Vice-Président en charge des Finances précise à l'assemblée que les Comptes Administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion du Trésorier.

Délibération N° 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Francis DESBLANCS,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Par 27 voix POUR, 1 Abstention (M. Berges)

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	5 375 270,15	-	1 121 524,87	6 496 795,02
FONCTIONNEMENT	1 843 889,12	1 743 889,12	1 337 533,90	1 437 533,90
TOTAL	7 219 159,27	1 743 889,12	2 459 058,77	7 934 328,92

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	392 934,60	-	- 514 704,52	- 124 769,92
FONCTIONNEMENT	- 505 813,16	-	619 957,70	114 144,54
TOTAL	- 112 878,56	-	102 253,18	- 10 625,38

ZONE ARTISANALE DE JOUANLANNE

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	18 813,80	-	- 55,00	18 758,80
TOTAL	18 813,80	-	- 55,00	18 758,80

ZONE ARTISANALE DU TREMA

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	70 518,00	-	- 945,70	69 572,30
FONCTIONNEMENT	4 245,40	-	788,60	5 034,00
TOTAL	74 763,40	-	- 157,10	74 606,30

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	- 1 133,63	-	1 739,85	606,22
FONCTIONNEMENT	6 083,80	1 134,00	- 465,53	4 484,27
TOTAL	4 950,17	1 134,00	1 274 ,32	5 090,49

4 – Adoption du Compte de Gestion 2014 de M. le Trésorier (Budget Principal et Budgets Annexes).

Délibération N° 21:

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Pierre DUFOURCQ, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- **Déclare** par 28 Voix POUR, 1 Abstention (M. Berges) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – Affectation du résultat

Délibération N° 22

Après avoir voté le Compte Administratif 2014, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité sur l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2014

Excédent propre à la gestion 2014	1 337 533,90 €
Excédents antérieurs reportés	+ 100 000,00 €
Excédent global 2014	1 437 533,90 €

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Excédent d'investissement 2014	6 496 795,02 €
Déficit des restes à réaliser 2013	- 725 129,76 €
Excédent de financement	5 771 665,26 €

B / Affectation du résultat de fonctionnement de 2014

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2014	+ 1 437 533,90 €
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	937 533,90 €
Financement des RAR	0,00 €
Remb. Capital Emprunts	101 000,00 €
Complément	836 533,90 €
3 – Report en section de fonctionnement (002)	500 000,00 €

6 – Orientations budgétaires 2015

M. le Vice-président en charge des Finances présente les différents dossiers et orientations proposés par la Commission des Finances pour la préparation du budget 2015 :

- ⇒ Pas de hausse la fiscalité
- ⇒ Prise en charge du F.P.I.C. en intégralité par la Communauté de Communes
- ⇒ Poursuite des PLU de Bascons et Cazères sans transfert de charges
- ⇒ Réactivation de la Dotation de Solidarité Communautaire
- ⇒ **Dossiers** :

- ❖ Schéma de Cohérence Territoriale
- ❖ Plan Local d'Urbanisme intercommunal + PLU Bascons et Cazères
- ❖ Fonds de concours (enveloppe générale, enveloppe complémentaire « Rythmes Scolaires », enveloppe complémentaire « Protection et Valorisation du Patrimoine », enveloppe « Solidaire »)
- ❖ Local technique
- ❖ Maison du Pays Grenadois (solde des travaux + mobilier + équipement divers)
- ❖ Pépinière d'entreprises
- ❖ Renforcement internet
- ❖ Voirie
- ❖ Maison de la santé (accompagnement projet santé - étude)

- ❖ Conteneurs ordures ménagères enterrés ou semi-enterrés
- ❖ Signalétique touristique
- ❖ Eau et Assainissement (étude prise de compétence)
- ❖ Musée de la Course Landaise (aménagement scénographique)
- ❖ Programme culturel
- ❖ Réflexion sur l'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- ❖ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- ❖ Acquisition véhicule
- ❖ Échéances prêts

- Après une présentation des différents éléments de la **Loi de Finances 2015** impactant les communes ou l'intercommunalité et notamment la baisse de la DGF (simulation avec l'outil de l'A.M.F.), il est proposé de réactiver la **Dotations de Solidarité Communautaire** mise en œuvre par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2006.

M. le Vice-Président délégué aux Finances présente la simulation du calcul de cette dotation avec pour éléments : montant de 500 000 €, mêmes critères et même pondération qu'initialement.

- Les conseillers d'**Artassenx** évoquent la prise en charge sur le budget communautaire 2015 de **l'aménagement sécuritaire du carrefour sur la RD 30**. En effet, suite aux dispositions prises par M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général, portant sur une redistribution du flux routier, la RD 30 est susceptible de connaître une augmentation significative de la fréquentation routière, pouvant perturber la sécurité des riverains.

M. le Président propose de réactiver un dossier ancien lié à l'aménagement de ladite voirie en agglomération auprès du Département puisque cette route relève de ses compétences. La commune doit se rapprocher des services du Conseil Général pour élaborer un dossier technique et bâtir un plan de financement.

Les voies annexes d'intérêt communautaire touchées par les possibles travaux feraient l'objet d'une prise en charge par le budget communautaire.

- Concernant les **conteneurs enterrés ou semi-enterrés**, nous allons entrer rapidement dans une phase concrète. S'il s'avérait que l'enveloppe mentionnée n'est pas suffisante, les crédits nécessaires seront mis à disposition le moment venu.

Le Président n'exclut pas l'idée d'une mise en place totale (urbaine et rurale) sur un même programme budgétaire dès 2015.

- M. le Vice-Président en charge de la Culture présente également le **projet culturel 2015**. L'enveloppe mise à disposition est suffisamment alimentée pour couvrir l'ensemble des projets.

M. le Président indique que le positionnement de ces orientations budgétaires, eu égard aux études et aux financements nécessaires à leur concrétisation, conduiront à des programmations sur les années à venir.

L'assemblée n'émet pas de réserves sur ces orientations largement débattues.

7 – Tourisme : Appel à Projets Régional « Structuration Touristique des Territoires »

M. le Président et M. le Président de l'Office de Tourisme exposent à l'assemblée la proposition de l'Office de Tourisme de Marsan Agglomération pour candidater en commun avec le Marsan Agglomération, le Cap de Gascogne, Landes Armagnac et le Pays Grenadois à l'Appel à Projets Régional « Structuration Touristique des Territoires » (ceci faisant suite à la réunion de concertation entre toutes les parties qui s'est tenue le 16 février 2015 à l'Office de Tourisme du Marsan).

Les principaux objectifs de cet appel à projets sont de :

- professionnaliser les personnels des institutions publiques (EPCI, Offices de Tourisme...) et les prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire ;
- qualifier l'offre touristique des territoires ;
- définir une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation ;
- soutenir les Offices de Tourisme dans les évolutions de leurs missions et dans leur politique d'amélioration d'accueil des clientèles.

Les conditions sont remplies sur ce bassin touristique pour pouvoir déposer ce dossier.

Il convient donc à l'assemblée de se positionner sur ce point.

Délibération N° 23

Où l'exposé de M. le Président et M. le Président de l'Office de Tourisme relatif à l'Appel à Projets « Structuration touristique des territoires »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois,

Vu le nouveau règlement d'intervention de la Région Aquitaine 2014-2020 et l'opportunité pour la Communauté de Communes du Pays Grenadois de candidater à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires » en commun avec le Marsan Agglomération, le Syndicat Mixte des Landes d'Armagnac et la Communauté de Communes de Cap de Gascogne ;

Considérant la nécessité de travailler à l'échelle d'une destination touristique pertinente, plus particulièrement à l'échelle de l'est du département des Landes, au niveau de la professionnalisation des acteurs, du e-tourisme, de la modernisation des lieux d'accueil, de l'optimisation des moyens financiers, de l'observation locale et de la démarche qualité ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires » en collaboration avec le Marsan Agglomération, le Syndicat Mixte des Landes d'Armagnac et la Communauté de Communes de Cap de Gascogne ;
- **PRECISE** que cet appel à projet sera coordonné via un comité de pilotage et un comité technique composés comme suit :
 - comité de pilotage : le président de l'EPCI ou du syndicat mixte, le président de l'Office de Tourisme, le vice-président de l'EPCI ou du

syndicat mixte en charge du tourisme, le directeur général des services de l'EPCI ou du syndicat mixte, le directeur ou responsable de l'Office de Tourisme ;

- comité technique : le directeur ou responsable de chaque Office de Tourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

8 – Culture : demande de subvention de la Commune de Grenade-sur-l'Adour au titre des Actions Culturelles

Délibération N° 24

M. le Vice-Président en charge du Tourisme, Culture et Patrimoine présente la demande de la Commune de Grenade-sur-l'Adour au titre des actions culturelles examinée par la commission le 16 février :

- Structure porteuse du projet : Médiathèque de Grenade/A
- Intitulé de l'action : « Des images, des mots, des sons »
- Objectif : proposer des animations culturelles dans un espace de proximité, facilitant l'accès à la culture au plus grand nombre en partenariat avec des structures et associations du territoire.
- Public visé : adhérents de la médiathèque (50% Grenadois) et ensemble des habitants du territoire communautaire.
- Budget prévisionnel éligible : 9 106 €
- Subvention demandée : 2 000 €
- Avis de la commission : favorable pour une subvention de 2 000 €.

Considérant le règlement en matière de subvention aux actions culturelles,
Considérant l'avis de la commission Tourisme Culture et Patrimoine,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une aide financière de 2 000 € à la Commune de Grenade-sur-l'Adour pour l'action « Des images, des mots, des sons » organisée par la Médiathèque.
- **AUTORISE** M. le Vice-Président à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est précisé que les conseillers communautaires de Grenade-sur-l'Adour n'ont pas pris part au vote.

9 - Questions diverses

Diverses Informations :

- Manifestation « **Chantons sous les Pins** » le Vend. 6 mars à Grenade/A avec l'Ecole de St-Maurice (21h au Centre socio-culturel) + le 12 mars à 17h30 à la bibliothèque de Cazères/A.
- **Forum des jobs d'été** le sam. 4 avril de 10h à 12h au Centre socio-culturel à Grenade/A.

- Enveloppe 2015 du **Fonds d'Équipement des Communes** pour le nouveau canton « Adour Armagnac » : 145 052 €.
- **PLUi** :
 - pour rappel : proposition de gouvernance interne communes/EPCI (issue de la conférence intercommunale des maires) à valider en conseil municipal avant le 31 mars.
 - Grandes lignes du cahier des charges validées par le Bureau le 25 février.
 - Calendrier prévisionnel PLUi :
 - Publication/mise en ligne de la commande (DCE) : mi- mars,
 - Date de limite de dépôt des offres : mi-avril,
 - Ouverture des plus et analyse technique : fin avril/début mai,
 - Convocation des candidats auditionnés : mi-mai,
 - 1ère réunion de cadrage et début de la mission : mi-juin 2015.
 - Débat sur le PADD communautaire : avant le 31 décembre 2016 (soit 1,5 an après début mission)
 - Approbation du PLUi : avant le 31 décembre 2018 (soit 3,5 ans après le début de la mission).
- M. le Président expose le planning prévisionnel des travaux de construction de la Déchetterie présenté par le SICTOM du Marsan : début du chantier le 7 avril pour une livraison fin juillet.

Le Président,
Pierre DUFOURCQ.